

Faire vivre la diversité linguistique en Europe



Michel Herbillon

La question des langues en Europe est un sujet politiquement sensible, qui a fait l'objet de longues négociations lors de l'élargissement de l'Union européenne à 10 nouveaux pays. Comment promouvoir la diversité linguistique sans faire de notre continent réunifié un nouveau Babel des temps modernes ? Tel est le défi majeur auquel est confrontée l'Union élargie.

Dès sa création, l'Europe a consacré le principe d'égalité entre toutes les langues officielles de l'Union. Le projet de Constitution pour l'Europe consacre également en son article 3 le principe de la diversité linguistique. Mais dans la pratique, comment faire vivre cette diversité ? L'Union européenne était déjà avant l'élargissement la plus grosse machine à traduire et à interpréter au monde avec 700 interprètes pour gérer 110 combinaisons linguistiques. Désormais il s'agit d'en gérer plus de 400 ; ce qui pose des difficultés techniques, matérielles et humaines considérables.

Dans la réalité, les pratiques linguistiques au sein des institutions européennes sont diverses et font généralement la part belle à certaines langues. Si le Parlement est l'institution qui respecte le plus l'égalité des langues, la Commission ne fonctionne pour sa part qu'avec 3 langues de travail (l'anglais, le français et l'allemand). Au Conseil, l'élargissement s'est accompagné d'un nouveau régime d'interprétation. Les réunions des chefs d'Etat et de Gouvernement et les réunions ministérielles font toujours l'objet d'une interprétation intégrale. Mais pour les réunions des très nombreux groupes de travail, plusieurs régimes linguistiques distincts coexistent : de l'interprétation intégrale au régime d'interprétation simplifié en passant le plus souvent désormais par un système de marché où, après épuisement d'un droit de tirage, chaque pays doit payer pour utiliser sa propre langue. Quant à la Cour de Justice Européenne, elle fonctionne selon un régime linguistique très particulier puisque le français est la langue unique de délibéré.

Mais dans tous les autres organismes et agences communautaires, l'absence de régime linguistique homogène se traduit par une domination écrasante de l'anglais. Cette tendance est hélas renforcée par les nombreuses infractions constatées au régime linguistique : annonces de recrutement spécifiant que les candidats doivent obligatoirement être de langue maternelle anglaise, multiplication d'appels d'offres en anglais, sites Internet des Institutions disponibles en anglais seulement, comme celui de la Banque Centrale Européenne... C'est aujourd'hui un fait : l'anglais gagne du terrain au détriment du français au sein des Institutions. Entre 1997 et 2002, la proportion de documents initialement rédigés en français à la Commission est ainsi passée de 40 % de à seulement 29 %. Au Conseil, de 42 % à 18 %.

Face à cette réalité, il serait cependant absurde et vain de mener un combat d'arrière garde de défense du français contre l'anglais. Comme le rappelait le Président CHIRAC devant l'UNESCO à propos de la future convention internationale sur la diversité culturelle, il ne s'agit pas de défendre le français vaille que vaille mais de le promouvoir dans le cadre d'un pluralisme linguistique vivant et actif. Loin d'être un handicap, la diversité linguistique constitue en effet un formidable atout pour l'avenir de notre langue en Europe.

C'est naturellement, dans le cadre de la francophonie, que s'inscrit notre action concrète pour la promotion du français au sein des institutions européennes. Le plan pluriannuel mis en œuvre par l'Agence intergouvernementale pour la francophonie, qui prévoit en particulier des programmes de formation en français à destination des fonctionnaires des institutions européennes et des pays candidats, constitue le cœur du dispositif. Mais pour donner un nouvel élan à la promotion du Français en Europe, il paraît indispensable de créer à Strasbourg, capitale européenne, un pôle européen de formation initiale et continue des fonctionnaires européens. Enfin le français sera d'autant plus présent en Europe que les systèmes éducatifs nationaux instaureront l'enseignement de deux langues étrangères, ce qui n'est aujourd'hui le cas que dans sept pays de l'Union. Prenons l'exemple de l'Espagne : 1,3 million d'élèves apprennent aujourd'hui le français, ils étaient à peine 250 000 lorsqu'une seule langue étrangère était enseignée à l'école. Naturellement, il nous faut en retour favoriser en France l'enseignement des langues autres que l'anglais, l'allemand ou l'espagnol, et en particulier celles des nouveaux pays membres.

Le déclin du français en Europe est une réalité, non une fatalité. Le Français en Europe joue son avenir au sein de la francophonie. La France conduit une action résolue et cohérente en faveur de la promotion du français et de la diversité linguistique. Cette politique n'a pas encore permis un renversement de tendance. Elle a toutefois produit des résultats encourageants qui confortent l'idée parmi nos partenaires et au sein des institutions européennes que si l'Europe doit parler d'une seule voix, elle doit le faire en plusieurs langues.

Michel Herbillon
Député du Val-de-Marne